



## Demande de subvention communautaire

Projet artistique et/ou culturel en école sur l'année scolaire 2019-2020

## DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER : le 31/12/2019

\*Dossier = formulaire + pièces complémentaires (présentation des intervenants culturels ou artistes + détail du budget artistique & des déplacements (avec les devis de préférence) + RIB + statuts de l'association si elle n'est pas affiliée à l'OCCE et si c'est une 1<sup>ère</sup> demande + habilitation du responsable légal de la demande)

#### PRESENTATION GENERALE DE LA DEMANDE

QUEL PROJET	Intitulé du projet	
	Nom(s) et commune(s) de l'école / des écoles bénéficiaires	_
	Date et durée du projet	
QUELS ELEVES	Niveau(x) par école concernés par le projet	
	Classes et nombres de classes concernés par le projet par école	
	Nombre d'élèves par école concernés par le projet	
QUEL PORTAGE DU PROJET	Organisme de gestion constitué en association ou coopérative scolaire constituée en association ou affiliée à l'OCCE, porteur du projet	
	Responsable légal de la demande de subvention : nom, prénom et fonction	
	Adresse	
	Enseignant(s) porteur(s) du projet : nom, prénom, adresse mail et école (si projet à plusieurs écoles)	
PREALABLES	Information de la (des) commune(s) concernée(s)	
	Avis de l'IEN ou du chef d'établissement (école privée)	

# LE PROJET ARTISTIQUE OU CULTUREL Objectifs du projet **LE PROJET EN BREF** □Classe du goût □Action autour d'une résidence d'artistes □Atelier/stage Type(s) du □exposition □Spectacle vivant □Autre (précisez) projet Discipline(s) artistique(s)... Présentation du projet (annexer votre texte de présentation et préciser en quoi le projet répond aux volets requis, comment le travail des élèves en pratique artistique est valorisé) : Contenu (détail des étapes du projet, des activités et calendrier) :

INTERVENANT (s)		Intervenant 1	Intervenant 2
	Nom & coordonnées		
	Discipline(s) artistique (s)		
	Nombre d'heures d'intervention		

# **BUDGET PREVISIONNEL EQUILIBRE DU PROJET**

CHARGES (TTC)	Montant en €	PRODUITS (TTC)	Montant en €
1/ BUDGET ARTISTIQUE (professionnels uniquement)	0 €	Recettes propres	0 €
Cachet (s) / prix d'achat du/des spectacle(s)		Billetterie spectacle	
Actions de sensibilisat° & d'accompagnement (ateliers)		Participation des élèves (à préciser)	
Frais de déplacement des artistes		Services & activités autour du projet (à préciser)	
Frais d'hébergement des artistes		Subventions	0 €
Frais de restauration des artistes		DRAC	
Droits de propriété intellectuelle		Rectorat	
2/ AUTRES DEPENSES	0€	Communauté de Communes	
Coût technique	0 €	Communes ou SIVOS (à préciser)	
Location de matériel		Autres subventions (à préciser)	
Etc (à préciser)		Partenaires	0 €
<b>Charges administratives</b>	0 €	Association de parents d'élèves	
Charges de personnel		Autres associations loi 1901 (à préciser)	
Assurances, frais de gestion		Entreprises privées (à préciser)	
Communication		Partenariats publics en nature (à préciser)	
Autres charges (à préciser)	0 €	Autres produits	0 €
Déplacement des élèves (à préciser)		Autofinancement coopérative scolaire ou OGEC	
Achat de fournitures (à préciser)		Opérations pour financer le projet	
Autres dépenses (à préciser)		Autre (à préciser)	
TOTAL DES CHARGES	0 €	TOTAL DES PRODUITS	0 €

	,	ou de l'OGEC
<ul> <li>exactes et sincères le</li> <li>que la structure est à</li> <li>demander une subvertion</li> <li>que cette subvention</li> <li>l'OGEC (cf RIB)</li> </ul>	jour de ses obligations ntion de   €	
Fait à :	le	Signature

## CADRE D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE SUT LES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS DES ECOLES

#### I- CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DEMANDES

#### Un projet pour qui, par qui, de quel type?

Bénéficiaires: une ou plusieurs classes, d'une ou plusieurs écoles maternelle, élémentaire ou primaire du territoire. Une classe ne peut bénéficier du support communautaire que sur un projet par an.

Porteurs de projet : organisme de gestion constitué en association ou coopérative scolaire constituée en association (ou affiliée à l'OCCE - Office Central de la Coopération à l'Ecole -), d'une école maternelle, élémentaire ou primaire du territoire, publique ou privée sous contrat.

Tout porteur de projet ayant déjà bénéficié du soutien communautaire sans répondre aux obligations qui lui incombent en termes d'utilisation de la subvention, de communication ou de restitution d'un bilan (conformément à son courrier de notification), verra sa demande rejetée sur les 2 années suivantes.

Type de projet : projet artistique ou culturel de toute forme artistique (théâtre, art du cirque, musique, danse, conte, littérature, arts plastiques...)

Les Classes du goût, projet éducatif pour l'apprentissage des saveurs, la découverte du patrimoine alimentaire et culinaire, sont éligibles. Elles constituent une des actions phares du Programme national pour l'alimentation et font partie intégrante du plan Santé à l'école.

#### II- CRITERES DE SELECTION DES PROJETS SOUTENUS

#### Un projet qui répond à quels critères ?

#### Sur le contenu du projet :

- Projet comprenant 2 à 3 volets
  - Rencontre (pour tout projet) avec un artiste, un lieu, une œuvre artistique ou un objet patrimonial ou un professionnel de l'alimentaire pour les classes du goût
  - Pratique (tout projet hors action de médiation autour d'une résidence d'artiste du territoire)
  - Acquisition de connaissance (tout projet)
- Valorisation du travail des élèves par un rendu pour tous les projets comportant un volet de pratique
- Validation préalable du projet par l'IEN (Inspection de l'Education Nationale) en école publique, par le chef d'établissement en école privée, et information systématique de la (des) commune(s) siège(s) du projet.

#### Sur la qualité des intervenants :

- dans les projets artistiques et culturels : des artistes professionnels; les prestations d'intervenants amateurs ne pourront pas être intégrées aux dépenses éligibles
- dans le cas particulier des classes du goût : des professionnels du monde agricole ou des métiers de bouche, ou des confréries œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine alimentaire ou culinaire local.

#### Sur le financement du projet :

- Participation de l'école au financement du projet via la coopérative scolaire (pour une école publique) ou l'OGEC Organisme de gestion de l'Enseignement catholique (pour une école privée)
- Financement du projet hors subvention publique d'au moins 25% des dépenses totales du projet
- Equilibre du budget prévisionnel du projet, la subvention communautaire ne pouvant répondre qu'à un besoin de financement pour couvrir strictement les charges du projet.

#### III- CALCUL DE LA SUBVENTION POUR LES PROJETS SOUTENUS

#### Quelle subvention pour chaque projet soutenu?

Dans la limite de l'enveloppe fixée à 47,8K€ - 1€ par habitant -, le montant de subvention est calculé :

- Sur la base des dépenses artistiques prévisionnelles et des coûts de déplacement : cette assiette exclut achats de fourniture et restauration des élèves (pour les classes du goût : coût des ateliers et déplacements),
- A hauteur de 70% maximum des dépenses éligibles, un taux réduit à 40% dans le cas d'un projet inscrit dans le PACT communautaire,
- Subvention plafonnée à 2000€ pour un projet sur une école, 5000€ pour un même projet sur plusieurs écoles n'appartenant pas au même RPI

En cas de dépassement de l'enveloppe de 47,8K€, la subvention est calculée comme suit :

- subvention standard pour les premières demandes sous réserve de non dépassement de l'enveloppe, sinon répartition de l'enveloppe de 47,8K€ au prorata de la subvention théorique,
- subvention sur les autres projets dans la limite de l'enveloppe restante après attribution des subventions aux premières demandes ; répartition des crédits restants au prorata de la subvention théorique.

4/4